



SOMMAIRE

Vivre à DOURBIES

Editorial

page 2

Ils nous ont dit

La parole à nos lecteurs
page 2

Histoire

*Les origines du blason communal :
un héritage du roi soleil*
page 3

Dourbien d'hier

Emilien Balsan
page 4

Dossier

*Assainissement collectif :
les travaux ont débuté*
pages 5-6-7

A découvrir

Un sentier qui vous conduira au fond des gorges de la Dourbie :
page 8

Actualité

La féerie de Noël
page 9

Vie citoyenne

*Maison familiale :
réouverture en vue ?*
page 10

*Questions à
Martin Delord*
pages 10-11

Les brèves

page 12

DOSSIER

L'assainissement collectif
pages 5, 6 et 7





EDITORIAL

L'association « Vivre à Dourbies », au départ un petit collectif de personnes soucieuses de l'avenir de la commune, a pris maintenant son rythme de croisière et compte plus de 80 adhérents.

A la base de cette association, 5 membres fondateurs : Jacques BRUNAUD, Bernard GUISSSET, Pascal PIALOT, Christian SANCH et Irène LEBEAU auxquels sont venus s'ajouter 3 autres personnes : Danielle BRUNAUD, Alain PERRON et Luc RIGGI pour constituer le conseil d'administration.

Structure d'importance donc, mais pour autant nous tenons à ce qu'elle conserve son caractère premier et les fondements de sa création : apporter de l'information à tous les résidents de la commune et défendre leurs intérêts en restant au plus près de leurs préoccupations.

Cet avènement n'a pas été sans créer certaines rumeurs, comme tout événement survenant dans notre petite commune, aussi nous tenons à réaffirmer le caractère totalement indépendant et les objectifs tout à fait louables que nous nous sommes donnés qui sont de défendre les intérêts de tous les résidents de la commune qu'ils soient résident permanents ou occasionnels et de leur apporter les informations qui leur permettent d'exercer au mieux leur rôle de citoyen.

Certain y ont vu une démarche électoraliste : elle n'est pas d'actualité.

Nous n'avons pas, non plus, voulu être « une force d'opposition » au conseil municipal actuel mais bien, comme en témoigne toutes nos démarches, une force de proposition pour contribuer au « mieux vivre à Dourbies » ; et nous déplorons qu'à ce jour elles n'aient pas encore rencontré d'échos !

Et nous ne souhaitons pas entretenir, voir favoriser, des clivages dans une population qui n'est déjà pas très nombreuse et donc qui a intérêt, pour le bien de tous à œuvrer de concert et dans le même sens.

Un de nos lecteurs nous écrit : « Merci pour ce pays qui a bien besoin d'énergie combattante. » ; c'est je crois ce qu'il faut retenir.

C'est dans cet esprit également que nous avons voulu que ces pages soient ouvertes à toutes et à tous et nous attendons que vos remarques, suggestions ou informations viennent alimenter notre petit journal, le faire vivre, pour le plus grand bien de la démocratie.
Bonne lecture.

Le comité de rédaction.

Nos lecteurs nous écrivent :

Ci-dessous, quelques extraits de leur courrier qui nous encouragent et nous motivent !



« Merci de nous faire parvenir « Dourbies, Commune Cévenole ». Cela nous tiens un peu au courant... Félicitations à tous qui vous en occupez. »

« Ce petit journal est très intéressant et donne toutes les nouvelles du village. »

« Bravo et bon courage. »

« Je vous remercie pour les informations, ..., il faudra être moins technique et plus synthétique. »

« Félicitations et encouragements »

« Toutes mes félicitations pour votre initiative. En espérant sa pleine réussite. »

« Bravo, ces deux premiers numéros sont « super ». »

Dans ce numéro (N°2) : «...vous abordez les bons sujets, vous les abordez bien... Merci pour ce pays qui a bien besoin d'énergie combattante. »

« Merci pour ce fort beau numéro du journal « Vivre à Dourbies » (N°2), puisse-t-il inciter l'actuelle et les futures mairies à prendre en compte les requêtes des Dourbiens et à bâtir un projet cohérent du développement de la commune... Bravo et merci pour la documentation claire » (à propos de l'article sur l'assainissement).

« Merci pour la transmission du dernier numéro de « Vivre à Dourbies » qui me replonge dans l'actualité locale, quatre mois avant le retour pour les vacances. »

Les origines du blason communal : un héritage du roi soleil

«*D'azur à une croix d'or cantonnée de quatre dauphins du même*». C'est en ces termes qu'est décrit notre blason dans l'Armorial général de France de 1696, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris. Cette description signifie que son fond est bleu, qu'il est partagé en quatre parties par une croix jaune et que dans chacun de ces quartiers est dessiné un dauphin, jaune lui aussi. Mais, quelle en est l'origine et la signification ?

Les premiers blasons furent peints au XII^e siècle sur les boucliers des chevaliers pour leur permettre de se reconnaître dans les batailles ou les tournois. Plus tard, leur usage s'est généralisé : communautés religieuses, villes, paroisses et familles se dotèrent de blasons en signe d'affirmation de leur identité. Pour régler et prévenir les conflits liés à leur utilisation, le Roi chargea à maintes reprises des fonctionnaires spécialisés les « hérauts » ou « juges d'armes » - de recenser toutes les armoiries en usage dans le royaume pour en vérifier l'authenticité et les répertorier dans un registre officiel dénommé « armorial ».

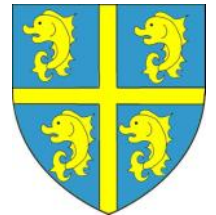
Le dernier en date de ces registres, l'Armorial Général de France de 1696, fut établi par Charles d'Hozier « juge d'armes de France et généalogiste de la Maison du Roi » à la demande de Louis XIV. Sous couvert de mettre une nouvelle fois de l'ordre dans l'utilisation des blasons, il s'agissait en réalité de mettre à contribution le bon peuple pour renflouer le Trésor Royal chroniquement déficitaire (déjà !) du fait des guerres incessantes et du train de vie fastueux du grand monarque. Rendus obligatoire par ce dernier sous peine d'une forte amende, la vérification et l'enregistrement des armoiries donnaient lieu en effet à la perception d'une taxe - de 20 à 300 livres - qui fit entrer plusieurs millions dans les caisses de l'état.



Avant 1696, aucune trace du blason aux quatre dauphins, le seul blason connu ayant un lien avec la paroisse de Dourbies est celui des seigneurs de Roquefeuil qui, depuis la première moitié du moyen âge, régnaient sur la châtelainie de Valgarnide : une cordelière jaune nouée sur fond rouge. Aucune similitude avec notre blason.

On peut penser que les édiles paroissiaux (les « consuls ») n'avaient jusqu'alors jamais ressenti le besoin de doter leur communauté d'un blason et que les commis de Mr d'Hozier leur forcèrent la main pour justifier la perception de la taxe royale.

Mais alors, pourquoi une croix d'or et pourquoi des dauphins ? Peut-être tout simplement par hasard, selon l'inspiration du moment de la personne qui en a tracé le dessin. Cependant, un amateur d'héraldique - la science des blasons et armoiries - qui a séjourné quelques temps à Dourbies y trouvait un sens : une symbolisation de la légende des trois ermites : les quatre dauphins seraient Guiral, Loup, Alban et Irene de Rogues; la croix d'or symboliserait Jérusalem où, selon la légende, les trois chevaliers amoureux d'Irene partirent en croisade; le fond bleu serait une allusion à la Sainte Vierge, Notre Dame de Dourbies, sainte patronne de la paroisse.



Quoiqu'il en soit, notre blason communal doit beaucoup au Roi Soleil et aux anciens Dourbiens qui le payèrent d'un impôt prélevé sur le fruit de leur travail.

Michel Delor

Pour adhérer au journal « Vivre à Dourbies » envoyez nous votre contribution (libre ou d'adhésion à l'association « Vivre à Dourbies ») par voie postale à l'adresse suivante :
Vivre à Dourbies - Le Viala - 30750 DOURBIES.



Vous pouvez également nous contacter à tout moment par mail à l'adresse suivante : www.vivreadourbies@free.fr

Faites-nous part de vos remarques, envoyez-nous vos articles et si vous voulez faire passer un message, une petite annonce, un avis quelconque, n'hésitez pas à nous contacter.

Comité de rédaction : Irène Lebeau, Bernard Guisset, Pascal Pialot
Directeur de publication : Bernard Guisset

Dourbiens d'hier : Émilien Balsan -1900/1993 -



Tous ceux qui l'ont connu dans les années 70 du siècle dernier se souviennent d'un petit homme sec et noueux, au visage buriné surmonté d'un éternel béret. Authentique paysan d'autrefois, Emilien travaillait comme l'avaient fait avant lui ses ancêtres sans utiliser le moindre instrument mécanique : jardin retourné au bigot, foins coupés à la faux et engrangés à la fourche dans le pailler, ce petit homme effectuait tous les travaux des champs à la seule force de ses muscles.

Il n'était pas rare, en juillet ou en août, d'apercevoir un énorme ballot de foin serré dans un drap se déplacer dans les chemins creux autour du Mourier. Sous ce ballot, écrasé par une charge qui lui pliait le dos, Emilien remontait pas à pas depuis les prés bordant le Cruzou-lous. Lorsque la largeur du chemin le permettait, Emilien attelait son âne Cagnot à un "carrétou" spécialement construit à sa taille par le charron de St Jean du Bruel. Seule concession à la modernité, ce carrétou était équipé de pneumatiques, ce dont Emilien n'était pas peu fier.

Comme d'autres de sa génération, Emilien était un écologiste avant l'heure : pas de voiture, pas d'appareils électroménagers, pas d'engrais chimiques ni de pesticides pour le jardin, pas de chauffage au fioul ou au gaz, pas de chauffe-eau, pas de toilettes dans la maison -"yeo cago pas din l'oustal" disait-il, juste deux ampoules de 40 watts, une pour la chambre, une pour la cuisine. Difficile d'avoir une empreinte carbone plus réduite !

Emilien n'avait quitté son Mourier natal qu'à deux reprises : pour le service militaire à Marseille en 1919 et pour la guerre en 1939. Fait prisonnier en juin 1940 et libéré en 1942 pour raisons sanitaires, cet épisode de sa vie l'avait fortement marqué. Trente ans plus tard, il racontait encore avec malice comment il avait berné le médecin militaire allemand en simulant un dérangement mental pour être rapatrié !

Resté longtemps sous l'autorité d'une mère à la forte personnalité, Emilien Balsan ne se maria jamais et vécut à feu et à pot commun avec ses voisines, Marie et Elise Sauvaire, et son voisin Henri Sauvaire.



Un soir de février 1993, après le souper, Emilien partit se coucher dans sa maison et ne parut pas le lendemain au petit déjeuner. On le trouva assis dans son lit, le visage reposé, sans vie. Il était parti comme il avait vécu, discrètement en digne paysan cévenol.

Assainissement collectif : les travaux ont débuté



Le chantier de création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration pour traiter les eaux usées de Dourbies-village et du Viala a démarré fin février. Ce chantier, auquel s'ajoute la rénovation du réseau d'adduction d'eau potable du village, est le plus important que la commune ait entrepris depuis bien longtemps.

La mairie n'ayant pas jugé nécessaire de présenter le projet à la population avant le début des travaux, Vivre à Dourbies a tenu le 4 mars une réunion publique d'information devant une trentaine de personnes et en présence de trois conseillers municipaux.

Après avoir présenté le projet dans ses aspects techniques et souligné son intérêt pour préserver le milieu naturel et la rivière, les représentants de l'association ont livré leur analyse du projet et évoqué ses conséquences pour les habitants.

UN PROJET SURDIMENSIONNÉ ET COUTEUX

La station d'épuration est prévue pour traiter les eaux usées de 500 habitants permanents supposés produire individuellement 200 litres d'effluents par jour, soit au total 36.500 m³ par an. **Etait-il nécessaire de voir aussi grand alors qu'une quarantaine de personnes seulement résident en permanence à Dourbies-village et au Viala ?**

Les trois quart des 184 habitations dont le raccordement à l'égout est prévu sont des résidences secondaires et leur consommation annuelle d'eau ne doit guère excéder une dizaine de milliers de m³.

Certes, pendant 3 ou 4 semaines en période estivale la population augmente fortement. Mais il faut savoir qu'une station du type de celle qui a été choisie (filtration par bassins plantés de roseaux) peut absorber en crête, pendant plus d'un mois, le double de sa capacité théorique. Etait-il d'autre part nécessaire de raccorder le Viala en tirant 1,2 km de réseau supplémentaire ? Les habitations y sont en grande partie pourvues d'un assainissement autonome et on aurait pu trouver pour les autres une solution permettant de traiter localement leurs eaux usées dans le cadre d'un assainissement autonome pour habitat groupé.

Au final, une station pour 250 ou 300 Equivalents Habitants capable de traiter 18 à 22 000 m³ par an aurait largement suffi. *A titre de comparaison la commune de Trèves, à peine moins peuplée que Dourbies, vient de mettre en service une station conçue pour 150 Equivalents Habitants.* Ainsi conçu, le projet représente un investissement de trois millions d'euros, honoraires du bureau d'études et TVA compris.

Avec une station pour 250 à 300 Equivalents Habitants et sans le raccordement du Viala, cet investissement aurait été sans doute plus proche de deux millions que de trois.

UN PLAN DE FINANCEMENT INCONNU ?

Alors que les travaux viennent de commencer, le conseil municipal n'a toujours pas arrêté le plan de financement du projet. On sait seulement que la commune bénéficiera d'environ 850 000 € de subventions attribués par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Comment seront financés les 2 150 000 € restants ?
Quelle partie de cette somme sera empruntée ?
Quelle partie sera autofinancée ?

La commune choisira-t-elle d'assujettir à la TVA les services de l'eau et de l'assainissement pour récupérer auprès du Trésor Public les 500.000 € de TVA qu'elle règlera aux entreprises ?

Le conseil municipal ne s'est à priori pas encore préoccupé de ces questions. Lors de la séance du 18 mars, nous avons seulement entendu un conseiller évoquer l'idée qu'il faudrait emprunter la différence entre le coût total des travaux et le montant des subventions. A-t-on mesuré la capacité de la commune à rembourser sur 25 ou 30 ans un tel emprunt ? Il ne semble pas.

PAS D'ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES POUR L'USAGER ET LE CONTRIBUABLE

Comme on ne sait pas comment sera financé ce lourd investissement, on en ignore pour l'instant les conséquences pour l'utilisateur et le contribuable.

-En principe, seul l'utilisateur finance le service-

La loi prévoit que les services de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif doivent trouver leur équilibre financier au sein d'un budget annexe distinct du budget général de la commune et exclusivement financé par les redevances payées par l'utilisateur. Dit autrement, les charges d'investissement et de fonctionnement de ces services sont supportées par l'utilisateur du service et non par le contribuable.

En créant pour Dourbies-village et le Viala un service d'assainissement collectif, la commune s'oblige à créer, pour les habitations raccordées au réseau et uniquement pour elles, une redevance d'assainissement qui s'ajoutera au prix de chaque m³ d'eau consommée. Dans le département du Gard, en 2010, le prix du m³ d'eau était en moyenne de 2,74 € HT et la redevance d'assainissement représentait la moitié de cette somme soit 1,37 €.

On voit immédiatement la difficulté à couvrir les charges du budget de l'assainissement (remboursement de l'emprunt + frais de fonctionnement et d'entretien) avec une redevance assise sur une consommation annuelle de 10 à 12000 m³ d'eau, tout au moins si l'on veut maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour la population. *Le bureau d'études qui a réalisé le dossier d'enquête publique ne s'y est d'ailleurs pas trompé puisqu'il a estimé l'impact "potentiel" sur le prix de l'eau à 4,68 €/m³ à Dourbies village et à 5,58 €/m³ au Viala !*

-Mais le contribuable sera sans doute appelé à la rescousse-

Pour éviter que la redevance ne ponctionne au delà du supportable les usagers de Dourbies-village et du Viala, la commune va se trouver dans l'obligation d'utiliser la possibilité offerte aux petites communes par l'article L 224-2 alinéa 2 du CGCT qui les autorise à prendre en charge par leur budget général les dépenses d'un service tel que l'assainissement lorsque son fonctionnement "exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs".

Le contribuable financera donc l'utilisateur. Rien de choquant à cela sur le principe car c'est une question de solidarité. Mais cette solidarité sera d'autant



plus méritoire pour les propriétaires des habitations situées en zone d'assainissement non collectif (toute la commune sauf Dourbies-village et le Viala) qu'ils devront dans un proche avenir --nous en reparlerons dans le N° 4 de VAD-- payer de leur poche la mise aux normes de leurs installations d'assainissement individuelles.

Il y a là une raison supplémentaire de ne pas engager la commune dans un projet surdimensionné et inutilement coûteux.

QUELQUES CONTRAINTES POUR LES HABITANTS CONCERNÉS

Disons le d'emblée, ces contraintes sont instaurées par la loi et la commune ne peut les atténuer que de façon très marginale.

-Le raccordement au réseau est obligatoire-

Le code de la santé publique oblige les particuliers

dont l'habitation est située dans le secteur desservi par l'égout (même ceux qui disposent d'une installation autonome aux normes) à s'y raccorder dans les deux ans qui suivent la mise en service de l'égout.

La commune peut néanmoins prolonger ce délai dans la limite maximale de dix ans pour les habitations considérées comme difficilement raccordables et pour celles dont le permis de construire date de moins de 10 ans, à condition bien entendu que ces habitations soient équipées d'un assainissement autonome aux normes et en bon état de fonctionnement.

La redevance d'assainissement n'est due en principe qu'à dater du raccordement effectif au réseau. La loi donne cependant aux communes la possibilité de la mettre en recouvrement dès la mise en service de l'égout, avant même le raccordement effectif. C'est une façon d'inciter les propriétaires à se raccorder sans attendre l'expiration du délai de deux ans.

Quant aux propriétaires qui ne se seraient pas raccordés passé le délai de 2 ans après la mise en service de l'égout, la commune peut leur infliger une pénalité pour défaut de raccordement égale à la redevance qu'ils auraient acquittée s'ils avaient été raccordés.

-Le coût du raccordement est à la charge de l'utilisateur-

Dans tous les cas de figure, construction nouvelle ou existante, le coût d'installation (canalisation, terrassement,...) de la partie du branchement située à l'intérieur de la parcelle privée est obligatoirement à la charge du propriétaire. La loi ne permet aucune dérogation à ce principe. Pour la partie du branchement située sous la voie publique et que la commune réalise d'office lors des travaux, le coût est pris en charge par cette dernière. La loi lui permet toutefois d'en refacturer une partie aux propriétaires selon des modalités à fixer par délibération du conseil municipal.

Quant aux constructions édifiées après la mise en service de l'égout, elles supportent obligatoirement le coût du branchement situé sous la voie publique par le biais d'une "TRE" (taxe pour le raccordement à l'égout) fixée par la commune et qui leur est facturée à la suite de la délivrance du permis de construire.

Dans le Gard, son montant varie généralement entre 2 et 3000 €. Dans tous les cas, les délibérations du conseil municipal sont encadrées par des règles strictes auxquelles il est interdit de déroger. Notons enfin que la partie du branchement située

sous la voie publique demeure la propriété de la commune qui en assure ensuite l'entretien.

-On ne peut s'opposer au passage de l'égout sur son terrain-

Les concepteurs du projet s'arrangent en général pour faire passer l'égout sous la voie publique mais il peut arriver que, pour des raisons techniques ou liées à la topographie des lieux, ils soient obligés de lui faire traverser une parcelle privée.

Le propriétaire concerné ne peut s'opposer à ce passage car la création d'un réseau d'assainissement est un projet d'intérêt général.

Mais il appartient à la commune de l'informer préalablement au passage sur la parcelle et de rechercher avec lui, pour établir le tracé, le meilleur compromis entre les contraintes techniques et le respect de l'intégrité de la parcelle.

Enfin, la commune doit, avant le premier coup de pioche, organiser juridiquement le passage de l'égout sur la parcelle en se faisant consentir une servitude de passage par acte notarié.



UNE RÉVISION À LA BAISSÉ DU PROJET S'IMPOSE

Les travaux de terrassement entre le village et le Viala commencent à peine et la déclaration de travaux concernant la station d'épuration est encore à l'instruction devant les services départementaux compétents. Il est encore temps de revoir à la baisse ce projet surdimensionné et coûteux qui pèsera lourdement sur les finances communales pendant de longues années s'il est maintenu tel quel.

C'est ce que nous demandons à la Mairie de faire sans attendre.

A découvrir...

Un sentier récemment rouvert par André Balmeffrezol et Jean - Claude Anthérieu vous conduira au fond des gorges de la Dourbie et vous offrira un point de vue inhabituel sur la rivière et le rocher du cade.

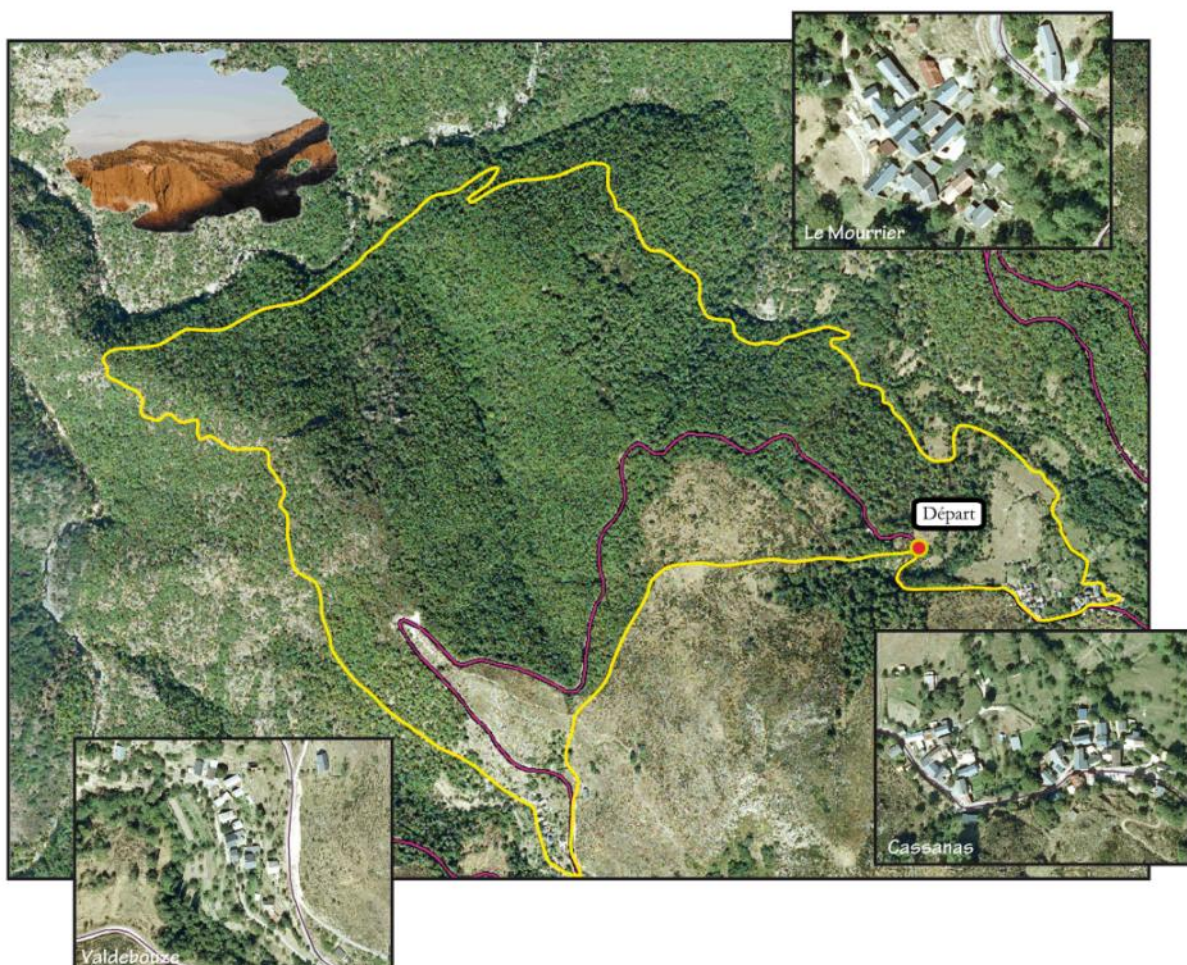
ITINÉRAIRE : CASSANAS → VALDEBOUZE → LE CROUZET → CASSANAS

Durée : 3 h Distance 8 km, Dénivelé : - 255 + 255, Difficulté : Moyen, Bon marcheurs, Balisage provisoire orange

Se garer à Cassanas. Traverser le village en direction de St Jean du Briel. Suivre la route sur 300m et prendre ensuite le sentier à gauche qui monte vers Valdebouze. Une fois en haut du col, admirer le panorama. Descendre ensuite par une draille vers les maisons, traverser le village et après la dernière maison à gauche suivre le chemin du milieu, traverser la châtaigneraie. Le sentier descend à flanc de montagne jusqu'au serre. Après une courte descente pentue vers la rivière, partir vers la droite sur l'autre versant, direction le Crouzet : admirer en face le Rocher du Cade. Arrivé au Crouzet, au niveau de la clède, prendre le chemin de charrette qui remonte vers Cassanas, dans la vallée du Crouzoulous, où l'on peut apercevoir la cascade du Canissal. Rester ensuite sur ce chemin qui vous conduira jusqu'à Cassanas.

La balade est terminée, elle vous aura certainement ravie.

Christian Sanch



Dourbies - La féerie de Noël

Malgré une tendance annoncée au réchauffement climatique, les hivers sur Dourbies ne semblent pas moins rigoureux aujourd'hui que par le passé. La neige, peut-être moins abondante maintenant, fait toujours partie intégrante du paysage tout comme le froid et les gelées tant redoutées. La vie en cette période est au ralenti. Les résidences secondaires sont souvent fermées, du fait des difficultés hivernales rencontrées sur nos routes cévenoles et de la complexité à chauffer des habitations dont le froid s'est installé et les tuyauteries ont été vidangées. Seule la population locale fait de la résistance. En cette période difficile de l'année, une véritable cohésion s'établit entre les habitants de la commune, une entraide permanente que l'on ne retrouve guère plus aujourd'hui que dans nos campagnes.

Les fêtes de fin d'années sont maintenant passées et loin derrière nous. Les enfants ont été à coup sûr à nouveau gâtés par un Père Noël toujours aussi généreux. Qu'elle n'a pas été la joie des parents et grands parents de voir les yeux brillants de leurs petiots découvrant au pied du sapin les cadeaux tant convoités.

A Dourbies, le soir de Noël, malgré le froid et les mauvaises routes, de nombreuses personnes sont venues des quatre coins du canton assister à la messe de Noël, donnée pour l'occasion en notre si belle église. Une fort agréable représentation qui



a réchauffé les cœurs, tant par l'originalité du spectacle proposé par le District de Lanuéjols que par les bonnes paroles dispensées. A la sortie, vu les conditions climatiques, le vin chaud offert pour l'occasion fut du meilleur effet.

Malgré cela, on était bien loin de la féerie de Noël à Dourbies. Il faut dire aussi que le conseil municipal avait participé activement à créer une ambiance de fêtes et de féerie avec une décoration



Maison familiale : réouverture en vue ?

Au mois de décembre dernier, M. le Maire annonçait en conseil municipal qu'il venait de confier à l'association "Relance" (Relais Local d'Animation en Cévennes) le soin de trouver un repreneur pour la maison familiale. Adossée à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers du Gard, Relance est connue pour son savoir faire en matière de transmission d'entreprises commerciales et artisanales en milieu rural.



Courant février, Relance a présenté à la mairie plusieurs candidatures et lors de sa séance du 4 mars, le conseil municipal a retenu

celle dont la motivation lui est apparue la plus forte et l'expérience la plus en rapport avec l'activité de la maison. Il s'agit d'un couple d'une trentaine d'années qui s'appuie sur une solide formation initiale et sur une dizaine d'années de pratique dans la restauration d'entreprise et l'hôtellerie.

Le conseil municipal ne s'est pas attardé sur les conditions juridiques et financières de la reprise. La fiche projet diffusée par Relance à la fin de l'année dernière se bornait à indiquer sur ce point que la commune proposait une location des murs et du matériel d'exploitation moyennant un loyer annuel de 12500 €.

Les candidats retenus souhaiteraient, semble-t-il, racheter le matériel et bénéficier d'un bail commercial pour créer un fond de commerce et capitaliser ainsi le fruit de leur travail. Un accord devrait être rapidement trouvé car la volonté de concrétiser paraît réelle du côté de la Mairie. La maison familiale pourrait ainsi ré ouvrir cet été, ce dont nous nous réjouissons par avance. Nous déplorons toujours les circonstances qui l'ont conduite à fermer ses portes fin 2009, mais une seule chose importe désormais : que les repreneurs trouvent à Dourbies le meilleur accueil et que la réouverture de la Maison Familiale soit une réussite.



Questions à Martin Delord, conseiller général du canton de Trèves et Président de la communauté de communes de l'Ai-

Vivre à Dourbies :

Vous avez abordé, lors de votre venue à Dourbies le 23 janvier dernier à l'occasion des vœux

de la mairie, le sujet de la réforme des collectivités territoriales

1) Qu'en est-il exactement, pourquoi cette réforme ?

Martin DELORD : Cette réforme avait pour buts de ré-équilibrer ⁽¹⁾ la taille des cantons en terme de

population et de lier de façon indéfectible Régions et Départements, en créant un seul élu pour les deux, le conseiller territorial qui sera donc régional et général. But louable, mais comme souvent en ce moment le travail a été fait dans la précipitation et sans concertation. Au total, personne n'est réellement content du résultat, et tout particulièrement les cantons de montagne dans lesquels le futur conseiller territorial sera très éloigné des citoyens en terme géographique. Il faudra en effet un immense territoire pour regrouper 20 000 habitants tel

que prévu.

2) *Qu'est-ce que cela va changer pour notre commune ?*

La loi ne prévoit pas de modifications obligatoires pour les communes, mais il sera tout de même plus difficile d'accéder à la nouvelle collectivité « Région Département ». Il sera de fait plus difficile de contacter le futur conseiller. De plus, son poids sera moindre, puisque la majorité, basée sur la population et non plus le territoire, sera urbaine demain.

3) *Est-ce qu'on peut craindre de ce fait une baisse des financements pour les communes et si oui, dans quels domaines ?*

Ce qui fait craindre la baisse des financements, c'est surtout la situation économique générale ; mais il est vrai que tout est lié et qu'il sera encore plus difficile de défendre un dossier demain.

4) *Y - aura-t-il des disparitions de communes dans notre canton ?*⁽²⁾

La loi ne prévoit rien en la matière, mais entre la distinction faite pour les communes de plus de 500 habitants et la baisse des ressources à venir, je pense que les Maires et conseils municipaux vont réfléchir à des groupements volontaires.

5) *Quel est le calendrier de la mise en œuvre de cette réforme ?*

En principe, tout doit être prévu avant la fin 2011 pour une application effective en Juin 2013, à moins d'un changement politique en 2012 ! La loi serait en effet abrogée, aux dires des candidats et repensée en partant des mêmes constats initiaux, mais en respectant le temps de la concertation.

Notes de la rédaction :

(1) La loi, votée en décembre 2010 prévoit de diminuer de moitié le nombre de conseillers généraux, (de 4.037 conseillers généraux et 1.880 conseillers régionaux actuels, on passera à environ 3000 conseillers territoriaux). A ce jour, la surreprésentation du monde rural dans les assemblées départementales est manifeste ; ainsi dans la région, l'Hérault a actuellement 49 conseillers généraux pour plus d'un million d'habitants, soit un élu pour 20 000 personnes environ alors que la Lozère dispose d'un élu pour 3000 habitants ! Dans le Gard, ce ratio est d'un élu pour 15 000 personnes.

(2) La loi possède en fait deux volets : une réforme des cantons (Conseillers généraux à Conseillers territoriaux) et une réforme visant à réorganiser les Communauté de Communes et autres syndicats intercommunaux ; seuls subsisteront les EPCI, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, définis par un schéma départemental de coopération intercommunale.

Ces EPCI pourront être organisés à 3 niveaux différents en :

Métropole, pour regroupements de communes totalisant plus de 500 000 habitants

Pôle Métropolitain pour plus de 300 000 habitants

Commune nouvelle qui pourra être créée en regroupant des communes contiguës, à la demande des conseillers municipaux, d'un EPCI ou du Préfet.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de l'Aigoual réfléchit à un éventuel regroupement avec les communautés de communes voisines.

A noter toutefois qu'à partir de 2014, les élus des EPCI seront élus au suffrage universel direct, comme pour les conseillers municipaux actuellement.

6) *Enfin, une dernière question concernant les routes :*

Nous n'avons pas eu beaucoup de neige cet hiver mais les quelques chutes qui sont tombées (surtout celles survenant le week-end !) ont occasionné quelques mécontentements !

Les services de l'équipement ont été réorganisés ces dernières années et les agents dépendent maintenant je crois, du conseil général.

Est-ce que vous pouvez nous expliquer leur fonctionnement actuel et quelle est la procédure en cas d'intempéries ?

C'est un sujet qui n'est pas simple. Pour commencer, remarquons que le Conseil général a maintenu les trois points d'appui de Camprieu, Dourbies et Lanuéjols ainsi que le centre de l'Esperou. Ils ont été pour la plupart restaurés, équipés en hommes et reçoivent chaque année des matériels neufs. Sauf en cas de pépin climatique important, il n'y a pas de raison que le déneigement, ou tout autre travail d'ailleurs, ne soit pas effectué à temps.

Pour les situations climatiques plus extrêmes, le CG travaille sur un plan de viabilité hivernale qui prévoira des priorités pour le déneigement des routes, et dans ce cas les habitants seront prévenus des itinéraires privilégiés et du délai d'intervention pour la route qui les dessert. Dans les cas de grosses intempéries, on comprend que tout ne peut pas être fait en même temps, mais l'information permettra à chacun d'être fixé.

Quant au passage d' »Edgard » par Dourbies, le CG réfléchit actuellement à la possibilité de passer un jour par semaine, ou bien même à la mise en place d'un transport à la demande, ce qui serait à mon avis beaucoup mieux.

En vous remerciant d'avoir bien voulu répondre à toutes nos interrogations.



Les brèves...

Comment venir de Nîmes à Dourbies avec 3€ ?

Et oui, Dourbies est bien une commune du département du Gard ! A ce titre, elle bénéficie des possibilités de transport organisées par le Conseil Général depuis Septembre 2009, Edgard. Enfin, presque ; bon, Edgard arrive déjà jusqu'à l'Espérou alors, un p'tit effort et il arrivera à prendre la pente vers Dourbies !

Donc si vous venez de Nîmes, vous pouvez prendre un car qui vous amènera jusqu'au Vigan pour 1,50 € (ligne D 40) ; puis la correspondance pour l'Espérou pour 1,50 € également (ligne CRP5-9).

Attention aux horaires par contre car il n'y a qu'un bus par jour pour la ligne de l'Espérou :

Ligne CRP5-9 Le Vigan-Valleraugue- Lanuéjols	Lun,Mar,Jeu,Ven	Mercredi	Samedi
Le Vigan	14 h 30	16 h 45	12 h 30
L'Espérou	15 h 25	17 h 25	13 h 25
Retour			
L'Espérou	10 h 20	13 h 25	8 h 50
Le Vigan	11 h 15	14 h 30	9 h 45

Vous pouvez vous renseigner sur le site du Conseil Général :

www.edgard-transport.fr

Enfin aux dernières nouvelles, le Conseil Général réfléchit actuellement à la possibilité de passer un jour par semaine à Dourbies, ou bien même à la mise en place d'un transport à la demande ; à suivre...

Infos Gaz de schiste :

En mars 2010, Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Écologie et du Développement durable accordait trois permis exclusifs de prospection et de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dans le sud de la France à une firme américaine Schuepbach Energy LLC (associée à GDF-SUEZ et TOTAL) : permis de Nant, permis de Montélimar, Permis de Villeneuve de Berg (en Ardèche), au total 9670 km².

Il s'agit de rechercher des gisements de gaz (appelés « gaz de schiste »), contenus dans les roches sédimentaires profondes (marnes), qui nécessiteraient, pour leur exploitation une technique particulièrement traumatisante pour le milieu, connue sous le terme de « fracturation hydraulique ».

Elle consiste à injecter à très haute pression un mélange d'eau, de

sable et de produits chimiques pour faire remonter les gaz à la surface.

Le permis dit « de Nant » couvre une grande surface au sud-ouest du massif central, englobant tout le plateau du Larzac et notamment les communes de St Jean du Bruel, Nant, tout le Viganais et donc l'ensemble de notre canton.

Même s'il ne s'agit pour le moment que de permis dit « de prospection », l'information (qui n'a été révélée que très récemment, même aux municipalités concernées) suscite de vives inquiétudes.

Plusieurs municipalités ont pris des délibérations pour demander un moratoire afin qu'il y ait en préalable une concertation avec les représentants des collectivités locales et les acteurs territoriaux et plusieurs collectifs de défense se sont constitués.

Une pétition circule sur le site



ADSL :

Ca y est ! La connexion internet à « haut débit » est opérationnelle à Dourbies ! Si vous êtes intéressés, contactez votre opérateur (France Télécom, Orange, Free,...) qui vous indiquera la marche à suivre.

Entendu au dernier conseil municipal :

« Au motif qu'il s'agit d'un "document officiel" revêtu de la signature de M. le Maire, un conseiller a reproché à une conseillère d'avoir diffusé par courriel l'ordre du jour de la séance. Renseignements pris, Julian Assange et Wikileaks ne sont pas dans le coup et la diffusion de ce document top secret restera locale. Ouf ! On l'a échappé belle... »

http://www.petition24.net/gaz_de_schiste_non_merci et vous pouvez écrire à l'adresse suivante pour plus d'informations à ce sujet :

Coordination des collectifs pour un moratoire sur la prospection du gaz de schiste, Cun du Larzac, 12 100 MILLAU , ou par mail : nonaugazdeschiste@gmail.com

Devant les réactions des populations concernées, le Premier Ministre, François FILLON a décrété un moratoire sur ces explorations jusqu'à la remise de rapport, début juin, analysant l'impact environnemental de cette exploitation et a affirmé que toute décision devra être soumise à enquête publique et concertation préalable.